

**Procès-verbal
du Conseil d'administration
de l'Agence régionale
du Centre-Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture
numérique
du 09 MAI 2022**

Etablissement public de coopération culturelle à caractère administratif
créé par arrêté préfectoral le 17 août 2005.

Siège social : 24 rue Renan, CS 70031, 37110 Château-Renault

Le neuf mai deux mille vingt-deux, à dix heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Foyer des Jeunes travailleurs à Tours, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du huit avril deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Delphine BENASSY ; Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Ambre LOUISIN ; Madame Sonia PAREUX ;

L'Etat :

Monsieur Benoît LECERF ; Monsieur Fabrice MORIO représenté par Madame Aurélia VESPERINI ; Madame Michèle PREVOST ;

Les personnalités qualifiées :

Madame Pauline CHASSERIEAU ; Monsieur Bruno GENINI ; Monsieur Stéphane GOURDON ; Madame Céline MENEGHIN ;

Les représentants du personnel :

Madame Mélissa MARTIN ; Madame Delphine ROBIN-TYREK ;

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Xavier COUTEAU ; Madame Julie GAYET ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Madame Marie LAJUS ;

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE :

Madame Maud BRUN, directrice de la culture et du patrimoine au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Pénélope LECOUFFE, stagiaire auprès de la direction à Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, Cheffe de service Création, Territoires et Publics au Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 13

- Votants : 18 (dont cinq pouvoirs)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 07 février 2022	4
2. Ouverture du chantier sur la modification des statuts de l'agence Ciclic centre-Val de Loire ...	5
3. Adhésion au groupement de commande du CIG Grande Couronne pour la dématérialisation des procédures.....	6
4. Compte administratif 2021	9
5. Compte de gestion 2021.....	21
6. Budget supplémentaire 2022	23
7. Adhésion au Centre de gestion (CDG) de la Fonction publique territoriale	25
8. Bilan social 2021	29
9. Rapport d'activité 2021	43
10. Programme pluriannuel stratégique à 4 ans. Période 2022 – 2025	46

Monsieur Bruno GENINI est désigné comme secrétaire de séance.

Madame Julie GAYET, présente en visio-conférence, s'excuse pour son absence à cette séance. Elle évoque le Programme pluriannuel stratégique à 4 ans travaillé lors du dernier séminaire des administrateurs qui va être voté ce 09 mai, ainsi que le Rapport d'activité 2021 qui rappelle les actions menées sur le territoire et à l'international. Elle évoque le prochain séminaire des administrateurs dont la date est à définir et salue l'importance de ces séminaires qui permettent un travail de groupe en profondeur. À l'issue de cette introduction, **Mme Julie GAYET** se déconnecte de la séance.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT, Présidente de séance en l'absence de Julie GAYET, Présidente de l'Agence régionale pour l'image, le livre et la culture numérique, liste les pouvoirs donnés pour ce conseil d'Administration.

Les membres présents procèdent à un tour de table afin de se présenter brièvement.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 07 février 2022

Délibération n°04-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 07 février 2022.

Votants : 18

Pour : 18

2. Ouverture du chantier sur la modification des statuts de l'agence Ciclic centre-Val de Loire

Délibération n°05-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Les statuts de l'agence Ciclic datent de la création de l'établissement public en 2006. Ils ont fait l'objet de légers ajustements depuis. La dernière version des statuts, jointe pour information au présent rapport, date du 16 juin 2017.

Il est proposé que la direction de l'agence Ciclic engage avec la Région et la DRAC Centre-Val de Loire un chantier pour la mise à jour des statuts de l'établissement afin de les rendre conformes avec le fonctionnement de l'agence (vice-présidence, etc.) et la loi (contributions statutaires).

Ce chantier démarrerait au 2nd semestre 2022. Outre la modification des statuts, il conduira à la révision du règlement intérieur du conseil d'administration. Cette procédure de modification des statuts s'achèvera par une délibération de la Région Centre-Val de Loire puis un arrêté préfectoral de modification des statuts au cours du 1^{er} semestre 2023.

Cette délibération a pour objet de formaliser cette demande de modification des statuts auprès de la Région et de la DRAC, membres fondateurs et administrateurs publics de l'agence.

Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique
Etablissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat
(Article L.1431-1 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur Benoît LECERF estime que la DRAC est prête à entamer ce chantier, à discuter avec Ciclic et la Région de cette révision à venir, pour se mettre en conformité avec la réglementation à jour. Il rappelle que les questions de calendrier peuvent être modifiées selon le temps que prendra le chantier.

Monsieur Philippe GERMAIN précise qu'un calendrier très large a été choisi afin de ne pas être contraint et de pouvoir se donner le temps.

Madame Delphine BENASSY pense que ce chantier sera aussi l'occasion pour les nouveaux administrateurs du Conseil d'Administration de mieux s'approprier le statut d'EPCC et son fonctionnement spécifique. Ce chantier permettra aussi évidemment de mettre à jour sur papier le fonctionnement de l'agence.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT estime que ce chantier permettra aussi d'aller vers la simplification des statuts lorsque cela est possible.

Décide à l'unanimité :

- De formaliser la demande de modification des statuts de l'Agence Ciclic Centre-Val de Loire auprès de la Région et de la DRAC, membres fondateurs et administrateurs publics de l'agence.

Votants : 18

Pour : 18

3. Adhésion au groupement de commande du CIG Grande Couronne pour la dématérialisation des procédures

Délibération n°06-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

Considérant l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures.

Par délibération du 07 décembre 2018, le conseil d'administration a approuvé l'adhésion de l'agence au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures initié par le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne de la Région Ile de France.

Depuis 2005 en effet, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France (CIG Grande Couronne) coordonne le groupement de commandes « dématérialisation des procédures » dans le domaine de la commande publique qui a donné lieu à cinq millésimes depuis cette date. L'objectif a été de permettre aux collectivités adhérentes au groupement et au CIG de répondre à leur obligation réglementaire de réception dématérialisée des offres dans le cadre des consultations qu'elles opèrent, de mutualiser les besoins d'accès aux plateformes numériques et de promouvoir l'innovation numérique dans les processus métiers.

Un nouveau groupement de commandes est en cours de constitution et a notamment pour objet de permettre aux collectivités d'accéder à moindre coût à des plateformes :

- ✓ de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
- ✓ de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- ✓ de télétransmission des flux comptables ;
- ✓ de fourniture de certificat pour les signatures électroniques ;
- ✓ de convocations électroniques ;
- ✓ de parapheurs électroniques.

Chacune de ces prestations est bien entendu à la carte, et libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie.

Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur.

En qualité de coordonnateur du groupement, le CIG a notamment pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires des marchés et accords-cadres, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à attribuer, signer et notifier les marchés et accords-cadres au nom et pour le compte de l'ensemble des membres constituant le groupement. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention prévoit également que le groupement de commandes est à durée indéterminée. Néanmoins, les membres adhérents pourront sortir du groupement chaque année au moyen d'une délibération et après en avoir informé le coordonnateur avant le 30 octobre de la même année. De plus, le groupement de commandes est dissous de fait en cas de retrait du coordonnateur.

Le caractère permanent du groupement de commandes permettra au coordonnateur d'organiser plusieurs remises en concurrence. Grâce à cela, les membres adhérents pourront bénéficier d'un cadre de référence pour leurs achats, tout en satisfaisant aux exigences de remise en concurrence périodique.

Une nouvelle période d'adhésion aura lieu avant chaque remise en concurrence afin de permettre à de nouveaux membres d'intégrer le groupement.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence, les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement, et les sessions mutualisées de présentation font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement. L'agence Ciclic serait facturée à hauteur de 158 € la première année d'exécution des marchés, puis 47 € les années ultérieures.

Les prix appliqués pour les prestations commandées, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés et/ou accords-cadres.

Pour rappel, l'agence Ciclic qui bénéficie actuellement des mêmes prestations via ce contrat groupe verse annuellement :

- 60 € euros pour la dématérialisation des marchés publics ;
- 144 € pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- L'archivage n'est pas compris dans notre contrat actuel.

Il appartient à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Dans le cadre de cette nouvelle adhésion, l'agence pourrait commander les prestations suivantes :

- Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Prestation de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Prestations d'équipement en fournitures connexes nécessaires au fonctionnement des prestations susvisées ;
- Archivage électronique, par un tiers archiveur agréé, des actes générés par les solutions de dématérialisation.

Madame Annaïck LE RU rappelle que l'agence Ciclic avait déjà adhéré à ce Groupement de Commande il y a quelques années. Celui-ci renouvelle son marché comme tous les quatre ans, et demande une délibération des établissements et communes qui y adhèrent à cet effet. Cette adhésion est très intéressante pour l'Agence étant donné la taille de la structure. Les enjeux financiers pour l'Agence sont peu importants, mais c'est un formalisme nécessaire demandé par le CIG Grande Couronne.

Décide à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commande du CIG Grande Couronne pour la dématérialisation des procédures pour les prestations désignées ci-dessus.

Votants : 18

Pour : 18

4. Compte administratif 2021

Délibération n°07-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Ces éléments financiers sont complétés par la présentation du rapport d'activité et du bilan social 2021 prévus ultérieurement lors de cette séance.

UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT IMPACTEE PAR LA NOUVELLE GESTION DES AIDES A LA CREATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	Alloué 2021	Emissions et charges rattachées 2021	Variation 2020/2021
chapitre D 011 Charges à caractère général	988 403.47	1 534 186.88	1 263 166.51	27.80%
chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 515 325.13	2 720 583.00	2 673 736.90	6.30%
Chapitre D 022 Dépenses imprévues	0.00	3 000.00	0.00	
chapitre D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	391 986.40	404 300.00	402 107.18	2.58%
chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	4 310 368.70	2 386 943.00	2 386 169.42	-44.64%
chapitre D 67 Charges exceptionnelles	6 125.00	2 500.00	70.00	-98.86%
Total des dépenses	8 212 208.70	7 051 512.88	6 725 250.01	-18.11%
chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	1 032 277.98	406 122.88	406 122.88	-60.66%
chapitre R 013 Atténuations de charges	8 281.63	4 000.00	29 380.60	254.77%
chapitre R 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	323 741.80	300 330.00	297 966.07	-7.96%
chapitre R 70 Produits des services, et ventes diverses	269 687.19	392 215.00	376 502.94	39.61%
chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	6 936 620.22	5 849 355.00	5 862 590.17	-15.48%
chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	16 351.06	21 690.00	19 439.03	18.89%
chapitre R 77 Produits exceptionnels	31 371.70	77 800.00	83 499.07	166.16%
Total des recettes	8 618 331.58	7 051 512.88	7 075 500.76	-17.90%



Les réalisations de dépenses 2021 (émissions et charges rattachées) ont baissé de 18,11 % par rapport à 2020.

Cette diminution a pour principale origine la diminution du chapitre 65 qui s'observait déjà sur l'évolution du BP 2021 par rapport au BP 2020. Cette diminution du chapitre de 44,64 % est due au nouveau schéma comptable pour le traitement des fonds d'aide à la création, entré en vigueur fin 2020.

Pour rappel, le montant important qui figure au chapitre 65 (charges de gestion courantes) concerne essentiellement les soutiens à la création image et pour une plus petite partie les soutiens à la création livre. Ces dépenses représentent 35,48 % du budget de l'agence. Comme l'an dernier, les engagements pris par l'agence Ciclic Centre-Val de Loire ont été traités en reports et non en reste à réaliser. Ce changement, déjà présenté au conseil d'administration, vise à améliorer la lisibilité comptable de l'agence.

Cette diminution du chapitre 65 dû à une gestion comptable différente masque une reprise d'activité en 2021 et ce malgré le prolongement de la crise sanitaire.

En effet, en dehors de cette diminution, une augmentation sur les chapitres 011 et 012 est observée par rapport au Compte administratif 2020 :

- les charges à caractère général (chapitre 011) enregistrent une hausse de 27,80 %, et signent un retour à un fonctionnement plus classique par rapport à une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire.
- les charges de personnel (chapitre 012) augmentent également de 6,5 %, après une année 2020 « exceptionnelle » (cf bilan social) ;
- une augmentation de 2,58 % des dépenses liées à l'amortissement des biens en raison d'un programme d'investissement 2020 plus important qu'en 2019.

Les réalisations de recettes diminuent de 17,90 % entre 2020 et 2021.

Cette diminution est, comme pour les dépenses, également due au traitement des fonds d'aide à la création livre et cinéma, avec une baisse de 15,48 % sur le chapitre 74.

Les ressources propres (chapitre 70) enregistrent une augmentation de 39,61 % par rapport au compte administratif 2020, avec 376 502 €. Cette augmentation est à nuancer au regard de l'année 2020 qui avait particulièrement impactée nos ressources propres.

En effet, les recettes liées aux Cinémobiles augmentent par rapport à 2020 de 21 939,85 € mais restent en diminution de 196 181,43 € par rapport à 2019.

En 2021, la fréquentation du Cinémobile atteint 23 586 spectateurs (contre 23 033 spectateurs en 2020, et un peu plus de 56 000 en 2019). Elle enregistre une légère hausse de 2,40 % par rapport à l'année précédente mais une baisse de 58 % par rapport à l'année 2019 qui sert de référence pré-covid. L'agence compte donc 82 977 € de recettes billetteries sur l'exercice 2021 (contre 212 769 € en 2019, soit une baisse de 61%).

De même, avec la pandémie, des annulations des prestations extérieures (location cinémobile) ont été subies au cours du premier semestre mais quatre ont, tout de même, été réalisées lors du second semestre. Cela a entraîné une forte baisse des ressources propres sur cette activité et pour la structure, -45% par rapport au budget prévisionnel 2021, soit 54 190 € contre les 90 300 € prévus. Cette baisse s'élève à -55% par rapport aux prestations de l'année 2019, qui avait été une année riche en locations et interventions extérieures.

Concernant les autres ressources propres de l'agence, elles évoluent ainsi :

- Education artistique (participations ateliers de pratique) : augmentation de 12 993 € par rapport à 2020 mais 15 458 € de moins qu'en 2019.
- Patrimoine (ventes d'images) : c'est le secteur, avec la création image, qui enregistre une réelle augmentation, de 21 191 € par rapport à 2020 et de 6 371 € par rapport à 2019.
- Création Image (remboursements d'actions de formation professionnelle OPCO et locations d'espaces à Ciclic Animation) : augmentation de 52 161 € par rapport à 2020 et de 16 123 € par rapport à 2019.

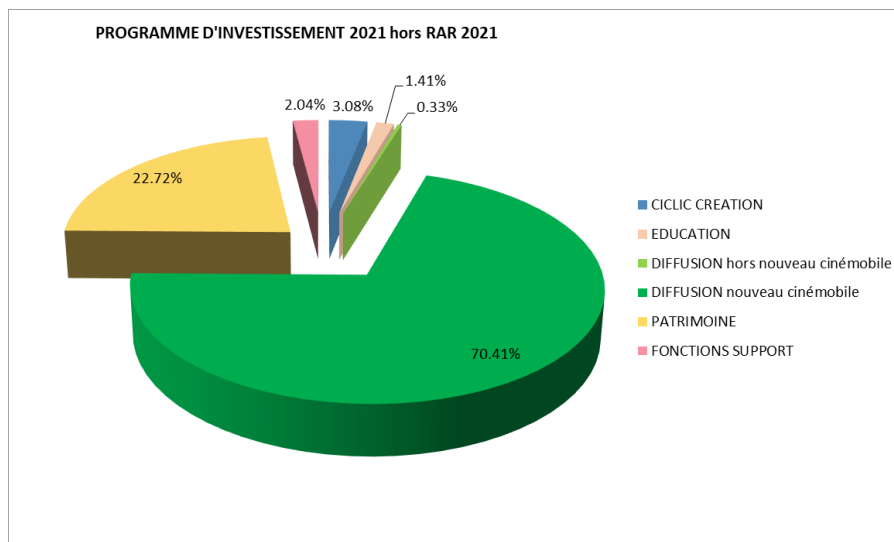
UNE SECTION D'INVESTISSEMENT DE NOUVEAU MARQUÉE PAR LE RENOUELEMENT D'UNE UNITE CINEMOBILE

SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2020	Alloué 2021	Emissions 2021	Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Variation 2020/2021
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	323 741,80	300 330,00	297 966,07		-7,96%
chapitre D 041	Opérations patrimoniales	0,00	334 900,00	23 976,00		
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilés	14 700,00	30 000,00	15 850,00		7,82%
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	97 081,40	112 404,00	73 790,44	430,25	-23,55%
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	133 498,33	170 285,80	93 388,34	21 229,23	-14,14%
chapitre D 23	Immobilisations en cours	23 976,00	23 976,00	23 976,00		
10	Opération d'équipement		1 150 000,00	454 824,00	681 456,00	
Total des dépenses		592 997,53	2 121 895,80	983 770,85	703 115,48	184,47%
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	216 576,93	972 695,80	972 695,80		349,12%
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	397 986,40	404 300,00	402 107,18		1,04%
chapitre R 041	Opérations patrimoniales	0,00	334 900,00	23 976,00		
chapitre R 13	Subventions d'investissement	850 500,00	380 000,00	64 500,00	270 500,00	-60,61%
chapitre R165	Dépôts et cautionnements reçus	15 350,00	30 000,00	16 500,00		
Total des recettes		1 480 413,33	2 121 895,80	1 479 778,98	270 500,00	18,23%

Cet état fait apparaître une forte augmentation des dépenses d'investissement entre 2020 et 2021. Cela se justifie par l'opération d'acquisition d'un nouveau Cinémobile, pour une somme totale de 1 136 280 €.

Le programme d'investissement pour 2021 est détaillé ci-dessous. Les restes à réaliser relatifs aux dépenses d'investissement issus des RAR 2020 figurent en couleur rouge dans ce tableau. Les dépenses d'investissement reportées en 2021 (RAR, restes à réaliser 2021) figurent en couleur bleu.

Ce programme avait été prévu à hauteur de 1 243 069 €. Il s'élève finalement à 1 349 094 € en comptabilisant les dépenses issues des restes à réaliser 2020 (à hauteur de 82 440 €, notamment pour le site internet memoire.ciclic.fr) et les RAR 2021 (essentiellement sur l'opération Cinémobile à hauteur de 681 456 €).



	LIBELLE DU MATERIEL		QTE	BP 2021	RÉEL TTC
CICLIC CREATION	ANIMATION Informatique Eclairage Prise de vue Machinerie Electroménager Travaux Divers	Station d'animation	2	7 600 €	- €
		Licence Adobe CC	14	7 100 €	7 053.98 €
		Licence Harmony	6	1 950 €	1 998.00 €
		Cintiq 24HD Wacom ou actualisé	1	2 500 €	- €
		Linetest stations	2	8 000 €	- €
		Evolution Disque Serveur	1	950 €	- €
		Tablette graphiques (écran et pieds)	2	- €	4 942.37 €
		Hub baie de brassage	1	450 €	- €
		KitKIS4120 - SYSTÈME 4TUBES 120CM	2	4 100 €	- €
		Kaiser	2	- €	1 599.84 €
		Perforatrice ACME ANIS	1	- €	1 645.00 €
		Lave-vaisselle appartement	1	600 €	- €
		Combi réfrigérateur / congélateur réfectoire	1	600 €	- €
	Lave-linge / sèche-linge	1	700 €	- €	
Travaux	Installation stores RDC	10	1 800 €	- €	
Divers	JABRA ENCEINTE USB BLUETOOTH SPEAK	1	- €	127.09 €	
	Vélo	1	300 €	- €	
	CREATION Internet	Création d'identité visuelle et d'un site internet - RAR 2020			2 520.00 €
TOTAL CICLIC ANIMATION				36 650 €	19 886.28 €
CICLIC PATRIMOINE	Plateforme technique	Scanner film multi-format 8/S8/9,5/16 et 17,5mm audio magnétique	1	65 000 €	64 926.54 €
	Documentation	Serveur encodage des films pour DIAZ (pas depuis 2010)	1	2 000 €	1 949.64 €
		Serveur de la base DIAZ (pas depuis 2006)	1	1 000 €	- €
	Informatique	PC FIXE / chargé de numérisation	1	750 €	- €
	Mémoire 2.0	Refonte site internet memoire.ciclic.fr - RAR 2020 Avance site internet Mémoire - RAR 2020	1	- €	55 944.00 € 23 976.00 €
TOTAL CICLIC PATRIMOINE				68 750 €	146 796.18 €
CICLIC DIFFUSION	Téléphonie	Smartphones (5G)	3	600 €	- €
	Mécanique	Béquille de manutention Tati	2	5 000 €	5 845.20 €
	Montage - nouveau cinémobile	Remorque nouveau camion	1	1 010 000 €	144 000.00 € 581 256.00 €
		Avance semi-remorque			310 824.00 €
		Tracteur nouveau camion	1	100 000 €	100 200.00 €
	Autres	Réhausseurs jeune public	2	2 100 €	2 040.00 €
Projection	Chariot pour réhausseurs	1	- €	109.20 €	
TOTAL CICLIC DIFFUSION				1 117 700 €	1 144 274.40 €
CICLIC EDUCATION	Tournage	Unités de tournage	1	5 000 €	4 504.34 €
	Montage	Unité de montage (PC ASUS avec Suite ADOBE)	1	3 500 €	3 179.36 €
	Informatique	Prestation / configuration - installation mémoire RAM + disque dur	3	- €	- €
	Visionnage	Ecran de Vidéo-projection (trépied)	1	500 €	156.00 €
		1 vidéoprojecteur Cicivek	1	1 500 €	1 296.44 €
	Outil pédagogique	Outil pédagogique "Affiche de film" - Alhambra / Jaune sardine	1	- €	- €
TOTAL CICLIC EDUCATION				10 500 €	9 136.14 €
INFORMATIQUE ET RESEAUX	Bureautique	Mac Book Air Philippe Germain	1	1 199 €	1 128.36 €
		Licence MI+C96 : Q96Crossoft Office 2019 Philippe Germain	1	- €	83.86 €
		PC FIXE / chargé de numérisation	1	750 €	- €
		Stations de travail (écrans et tours)			15 384.03 €
	Visioconférence	Web Cam Grand angle	3	210 €	151.65 €
		Micro/enceintes Visio Grand 15 participants	2	1 200 €	893.08 €
		Micro/enceintes Visio Grand 10 participants	1	130 €	119.10 €
	Autres	Ordinateur portable et accessoire Elite Book Annaïck Le Ru	1	- €	1 260.00 €
		Logiciel Microsoft Annaïck Le Ru	1	- €	84.00 €
		Téléphone portable Jocelyn Termeau			198.00 €
		Téléphone portable Pierre Dallois			198.00 €
		Téléphone portable Céline Fabre	1	- €	221.52 €
		Ordinateur portable HP Probook Céline Fabre	1	- €	946.81 €
		Licence Microsoft Office Céline Fabre	1	- €	84.00 €
		Téléphone portable Iphone P. Germain	1		516.00 €
	Logiciels	Splashtop (remplace log mein)	1	510 €	509.00 €
		Adobe Creative Cloud	2	720 €	1 295.04 €
		Mailchimp	1	2 500 €	2 144.08 €
		Mailchimp nov et déc			430.25 €
Travaux	Formsite	1	2 250 €	2 074.48 €	
	Pose de deux verrières au bâtiment A			1 280.00 €	
TOTAL CICLIC SUPPORT				9 469 €	29 001.26 €
TOTAL PROGRAMME INVESTISSEMENT ANNUEL				1 243 069 €	1 349 094.26 €
				RAR 2021	703 115.48 €

Un patrimoine de l'agence stable

	Valeur origine	Montant cumulé des amortissements	Valeur nette comptable
Autres communes - Bâtiments et installations	18 574.06	6 858.02	11 716.04
Concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	505 321.87	373 459.98	131 861.89
Immobilisations incorporelles			143 577.93
Installations générales et divers	316 937.00	262 979.23	53 957.77
Matériel de transport	3 633 316.07	2 434 458.05	1 198 858.02
Matériel de bureau et matériel informatique	761 129.10	626 741.16	134 387.94
Mobilier	266 316.71	235 171.66	31 145.05
Autres	1 250 982.71	1 190 460.99	60 521.72
Immobilisations corporelles			1 478 870.50
Avance cinemobile	310 824.00	0.00	310 824.00
Travaux en cours			310 824.00
Dépôts, cautionnements et garanties	5 331.99	0.00	5 331.99
Immobilisations financières			5 331.99
TOTAL	7 068 733.51	5 130 129.09	1 938 604.42

RESULTAT 2021

Un résultat encore impacté par les nouvelles modalités comptables adoptées pour les aides à la création

Le compte administratif de l'agence pour l'année 2021 se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	F	6 725 250,01	6 669 377,88	-55 872,13
	I	983 770,85	507 083,18	-476 687,67
Reports de l'exercice N-1	F		406 122,88	406 122,88
	I		972 695,80	972 695,80
TOTAL	F	6 725 250,01	7 075 500,76	350 250,75
	I	983 770,85	1 479 778,98	496 008,13
Restes à réaliser à reporter en N+1	F			0,00
	I	703 115,48	270 500,00	-432 615,48
Résultat cumulé	F	6 725 250,01	7 075 500,76	350 250,75
	I	1 686 886,33	1 750 278,98	63 392,65

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat négatif de l'exercice de 55 872 €. En 2020, ce montant était négatif à hauteur de 626 155 €. Ce montant important s'expliquait en partie par un traitement différent des engagements de dépenses et de recettes. En effet, afin d'améliorer la lisibilité

comptable de l'agence, les aides à la création, traitées auparavant en restes à réaliser, sont désormais traitées en reports.

Ce retraitement comptable des reports (charges et produits rattachés) porte exclusivement sur les aides à la création versées (charges) et les subventions relatives à ces aides à la création (produits). Cumulé à l'excédent antérieur de 406 122 €, **le résultat est excédentaire au 31 décembre 2021 et s'élève à 350 250 €**. Ce résultat cumulé représente 4,95 % des recettes du budget global de l'agence (4.71 % en 2020).

Section d'investissement :

La section d'investissement fait apparaître un déficit de l'exercice de 476 687,67 €, cumulé à l'excédent antérieur de 972 695,80 € (lié notamment au versement de la subvention d'équipement du nouveau cinémobile sur 2020), soit un résultat excédentaire de 496 008,13 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement, obtenu après intégration des restes à réaliser, s'élève à 63 392,65 €.

Une trésorerie au 31 décembre 2021 toujours aussi importante

La trésorerie de l'agence sur l'année 2021 s'est avérée confortable tout au long de l'année, toujours supérieure à 1 million d'euros (de 1 206 320 € à 2 604 552 €). La trésorerie nette au 31 décembre 2021 s'est élevée à 1 437 824,89 €.

Pour rappel, l'activité de l'agence génère une fluctuation importante de la trésorerie tout au long de l'année. Ces fluctuations s'expliquent principalement par la mise en œuvre de l'attribution d'aides dans le secteur du livre et de l'image dont le déploiement ne peut répondre à une logique purement calendaire.

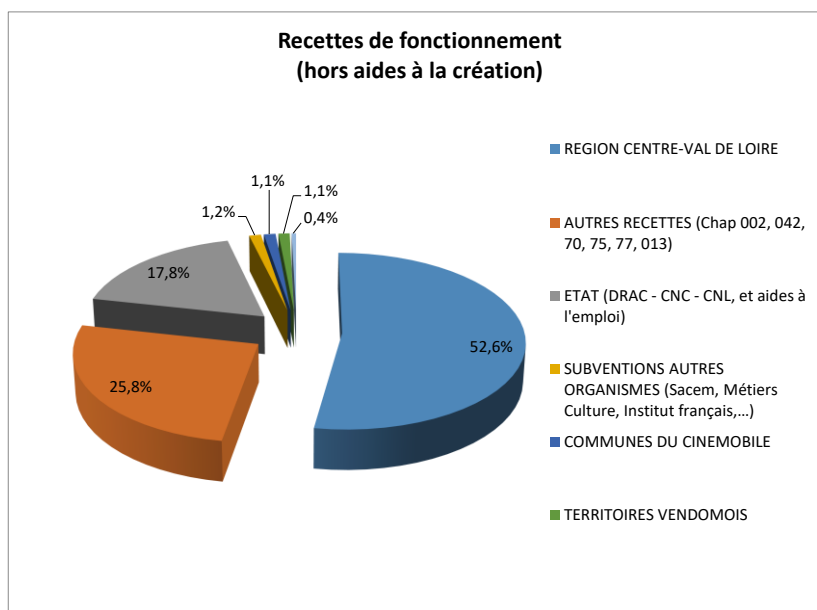
Pour comprendre cette fluctuation, il est nécessaire de prendre en compte deux facteurs :

- Les modalités de versement des aides par Ciclic Centre-Val de Loire : la réalisation d'une œuvre pouvant s'étaler sur plusieurs années, cela entraîne nécessairement des variations de trésorerie. Or, à la signature d'une convention, il n'est tout simplement pas possible de savoir quand interviendra le versement du solde de la subvention. Si la convention prévoit bien une date de fin, le solde peut tout à fait intervenir bien en amont, selon l'avancée du projet, soumis à de nombreux aléas, que nous ne pouvons pas maîtriser.
- Les modalités de versement des subventions à Ciclic par ses partenaires sur les aides à la création (Région Centre-Val de Loire, Centre National du Cinéma et de l'image animée, Centre National du Livre). Ces modalités de versement varient selon chaque partenaire. Si le versement des subventions par les partenaires répond à une certaine régularité et respecte plutôt le calendrier conventionnel, cela peut parfois ne pas être respecté pour des raisons diverses (erreur dans les demandes de versement d'acompte, décalage de votes ou signatures de convention entraînant un décalage de versement).

UN SOUTIEN CONSTANT DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Outre les contributions de la Région Centre-Val de Loire et de l'Etat, l'agence Ciclic Centre-Val de Loire perçoit des subventions d'autres collectivités telles que des communes, intercommunalités, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

La répartition ci-dessous, présentant les émissions des recettes de fonctionnement pour 2021, n'intègre pas les subventions fléchées vers les aides à la création. La part de la Région dans les recettes de fonctionnement de l'agence s'élève à 52,6 % du budget (55,2 % en 2020) tandis que celle de l'Etat est à 17,8 % (16,3 % en 2020). À noter que la part liée aux autres recettes (dont une partie de ressources propres) s'élève à 25,8 % en 2021 (pour mémoire 24,4 % en 2020).

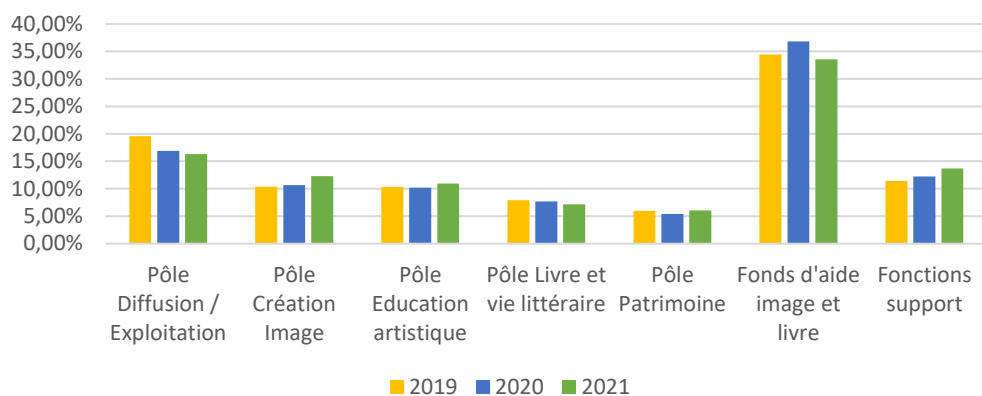


UNE REPARTITION FINANCIERE DES CHARGES SEMBLABLE A L'ANNEE PRECEDENTE

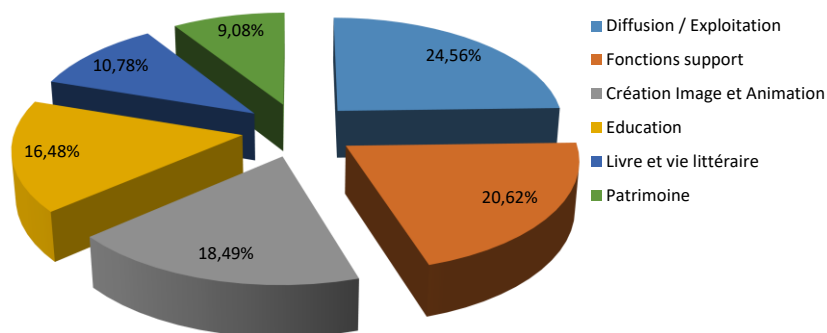
Les aides versées en 2021 dans le cadre des fonds d'aide image et livre représentent 33,55 % des charges de l'agence (36,8 % en 2020).

En dehors de ces aides, la répartition analytique des charges est présentée ci-dessous. À noter que pour les pôles livre et Création image, ces charges intègrent les coûts de coordination des aides à la création.

Charges de fonctionnement par pôle 2019 - 2021



Charges de fonctionnement (hors aides à la création)



DEPENSES	CA 2020	Alloué 2021	CA 2021	RECETTES	CA 2020	Alloué 2021	CA 2021
POLE CINEMA AUDIOVISUEL				POLE CINEMA AUDIOVISUEL			
chapitre D 011 Charges à caractère général	199 806.11 €	312 235.00 €	323 699.92 €	chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	731 759.00 €	2 450.00 €	2 450.00 €
chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	415 793.76 €	468 820.00 €	447 367.45 €	chapitre R 013 Atténuations de charges	85.00 €	0.00 €	2 027.24 €
chapitre D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 876.34 €	55 710.00 €	55 147.95 €	chapitre R042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 900.00 €	35 670.00 €	35 670.00 €
chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	3 767 951.20 €	1 913 600.00 €	1 903 715.96 €	chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	58 275.45 €	108 500.00 €	110 436.50 €
chapitre D 67 Charges exceptionnelles		0.00 €		chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	3 648 843.32 €	2 599 495.00 €	2 564 344.04 €
chapitre D 023 Virement à la section d'investissement		0.00 €		<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>			
				<i>dont Etat</i>	1 463 184.00 €	694 001.00 €	689 000.00 €
				chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	3 319.16 €	4 250.00 €	4 031.37 €
				chapitre R 77 Produits exceptionnels		0.00 €	34 300.00 €
				chapitre R 78 Reprises sur amortissements et provisions		0.00 €	
Total	4 433 427.41 €	2 750 365.00 €	2 729 931.28 €	Total	4 480 181.93 €	2 750 365.00 €	2 753 259.15 €
DEPENSES	CA 2020	Alloué 2021	CA 2021	RECETTES	CA 2020	Alloué 2021	CA 2021
POLE LIVRE				POLE LIVRE			
chapitre D 011 Charges à caractère général	73 350.01 €	104 860.00 €	65 849.60 €	chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	93 141.24 €	5 250.00 €	5 250.00 €
chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	409 643.37 €	387 448.00 €	344 219.68 €	chapitre R 013 Atténuations de charges	1 254.10 €	0.00 €	6 944.91 €
chapitre D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500.69 €	4 120.00 €	4 341.88 €	chapitre R042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 900.00 €	880.00 €	880.00 €
chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	491 354.34 €	406 340.00 €	419 720.71 €	chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 270.00 €	6 700.00 €	4 285.00 €
chapitre D 67 Charges exceptionnelles		0.00 €		chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	903 382.00 €	886 438.00 €	925 164.00 €
chapitre D 023 Virement à la section d'investissement		0.00 €		<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	488 555.00 €	466 528.00 €	466 528.00 €
				<i>dont Etat</i>	398 327.00 €	399 910.00 €	441 936.00 €
				chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	2 099.02 €	3 500.00 €	2 052.13 €
				chapitre R 77 Produits exceptionnels	1 187.00 €	0.00 €	
				chapitre R 78 Reprises sur amortissements et provisions		0.00 €	
Total	979 848.41 €	902 768.00 €	834 131.87 €	Total	1 009 233.36 €	902 768.00 €	944 576.04 €
DEPENSES	CA 2010	Alloué 2021	CA 2021	RECETTES	CA 2010	Alloué 2021	CA 2021
POLE DIFFUSION				POLE DIFFUSION			
chapitre D 011 Charges à caractère général	343 999.39 €	330 771.00 €	314 061.63 €	chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	7 000.00 €	27 350.00 €	27 350.00 €
chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	456 051.95 €	517 298.00 €	523 593.06 €	chapitre R 013 Atténuations de charges	510.00 €	0.00 €	4 595.77 €
chapitre D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	254 228.98 €	254 440.00 €	253 547.59 €	chapitre R042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	231 820.00 €	237 210.00 €	237 210.00 €
chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	1 296.73 €	6 085.00 €	6 247.19 €	chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	117 261.00 €	161 750.00 €	140 175.00 €
chapitre D 67 Charges exceptionnelles	125.00 €	500.00 €		chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	744 159.90 €	640 984.00 €	650 324.13 €
chapitre D 023 Virement à la section d'investissement		0.00 €		<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	594 890.00 €	500 684.00 €	500 684.00 €
				<i>dont Etat</i>	77 610.00 €	86 700.00 €	95 811.00 €
				chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	1 897.24 €	1 900.00 €	2 538.03 €
				chapitre R 77 Produits exceptionnels	13 281.40 €	39 900.00 €	6 160.26 €
				chapitre R 78 Reprises sur amortissements et provisions		0.00 €	
Total	1 055 702.05 €	1 109 094.00 €	1 097 449.47 €	Total	1 115 929.54 €	1 109 094.00 €	1 068 353.24 €
DEPENSES	CA 2020	Alloué 2021	CA 2021	RECETTES	CA 2020	Alloué 2021	CA 2021
POLE EDUCATION				POLE EDUCATION			
chapitre D 011 Charges à caractère général	136 930.67 €	203 500.00 €	182 481.05 €	chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	11 070.00 €	11 070.00 €
chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	447 892.29 €	522 597.00 €	497 409.70 €	chapitre R 013 Atténuations de charges	2 143.27 €	0.00 €	0.00 €
chapitre D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 958.04 €	10 610.00 €	10 388.62 €	chapitre R042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	320.00 €	460.00 €	460.00 €
chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	43 525.16 €	53 068.00 €	46 142.38 €	chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 751.03 €	83 765.00 €	79 744.00 €
chapitre D 67 Charges exceptionnelles		0.00 €		chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	604 240.00 €	678 240.00 €	678 240.00 €
chapitre D 023 Virement à la section d'investissement		0.00 €		<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	328 450.00 €	308 995.00 €	308 995.00 €
				<i>dont Etat</i>	275 790.00 €	366 745.00 €	366 745.00 €
				chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	2 365.41 €	3 240.00 €	3 954.98 €
				chapitre R 77 Produits exceptionnels		13 000.00 €	13 000.00 €
				chapitre R 78 Reprises sur amortissements et provisions		0.00 €	
Total	638 306.16 €	789 775.00 €	736 421.75 €	Total	675 819.71 €	789 775.00 €	786 468.98 €
DEPENSES	CA 2020	Alloué 2021	CA 2021	RECETTES	CA 2020	Alloué 2021	CA 2021
POLE PATRIMOINE				POLE PATRIMOINE			
chapitre D 011 Charges à caractère général	51 296.16 €	104 040.00 €	98 150.75 €	chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	7 880.00 €	7 880.00 €
chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	255 277.78 €	276 610.00 €	278 441.99 €	chapitre R 013 Atténuations de charges	1 084.48 €	4 000.00 €	6 918.61 €
chapitre D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 298.98 €	27 530.00 €	27 532.02 €	chapitre R042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 500.00 €	17 760.00 €	17 760.00 €
chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	4 260.42 €	1 500.00 €	1 565.00 €	chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 270.00 €	31 500.00 €	41 461.00 €
chapitre D 67 Charges exceptionnelles		0.00 €	70.00 €	chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	301 740.00 €	320 640.00 €	320 960.00 €
chapitre D 023 Virement à la section d'investissement		0.00 €		<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	252 040.00 €	275 640.00 €	275 640.00 €
				<i>dont Etat</i>	30 000.00 €	33 500.00 €	33 500.00 €
				chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	2 623.06 €	3 000.00 €	3 060.88 €
				chapitre R 77 Produits exceptionnels	10 000.00 €	24 900.00 €	28 140.00 €
				chapitre R 78 Reprises sur amortissements et provisions		0.00 €	
Total	339 133.34 €	409 680.00 €	405 759.76 €	Total	349 217.54 €	409 680.00 €	426 180.49 €
DEPENSES	CA 2020	Alloué 2021	CA 2021	RECETTES	CA 2020	Alloué 2021	CA 2021
FONCTIONS SUPPORT				FONCTIONS SUPPORT			
chapitre D 011 Charges à caractère général	183 021.13 €	478 780.88 €	278 923.56 €	chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	200 377.74 €	352 122.88 €	352 122.88 €
chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	530 665.98 €	547 810.00 €	582 705.02 €	chapitre R 013 Atténuations de charges	3 204.78 €	0.00 €	8 894.07 €
chapitre D 022 Dépenses imprévues	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	chapitre R042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 301.80 €	8 350.00 €	5 986.07 €
chapitre D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 123.37 €	51 890.00 €	51 149.12 €	chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 859.71 €	0.00 €	401.39 €
chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	1 980.85 €	6 350.00 €	8 778.18 €	chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	734 255.00 €	723 558.00 €	723 558.00 €
chapitre D 67 Charges exceptionnelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	<i>dont Région Centre-Val de Loire</i>	717 255.00 €	706 558.00 €	706 558.00 €
chapitre D 023 Virement à la section d'investissement		0.00 €		<i>dont Etat</i>	17 000.00 €	17 000.00 €	17 000.00 €
				chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	4 047.17 €	5 800.00 €	3 801.64 €
				chapitre R 77 Produits exceptionnels	6 903.30 €	0.00 €	1 898.81 €
				chapitre R 78 Reprises sur amortissements et provisions		0.00 €	
Total	765 791.33 €	1 089 830.88 €	921 555.88 €	Total	987 949.50 €	1 089 830.88 €	1 096 662.86 €
Total des dépenses de fonctionnement	8 212 208.70 €	7 051 512.88 €	6 725 250.01 €	Total des recettes de fonctionnement	8 618 331.58 €	7 051 512.88 €	7 075 500.76 €

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT estime que cette présentation est très détaillée et qu'elle apporte des précisions qui permettent aux administrateurs de bien appréhender ce compte administratif.

Monsieur Benoît LECERF remercie tout particulièrement la direction pour le détail des budgets par pôle. Il constate que la moitié du budget est affectée aux moyens généraux, et l'autre moitié aux services métiers. Sur ce point, il a observé un écart significatif sur le budget du livre entre le prévisionnel et le réalisé. Il demande si la crise a eu un impact similaire sur le livre que celui observé sur le cinéma.

Il souhaite savoir enfin si certains pôles ont été plus impactés que d'autres par cette crise ?

Madame Annaïck LE RU estime que le pôle le plus impacté reste celui des Cinémobiles. Concernant le livre, la lecture de ces tableaux est un peu biaisée car des subventions pour l'attribution d'aides complémentaires à la librairie ont été accordées à l'Agence en fin d'année, or toutes ces subventions n'avaient pas pu être attribuées avant la clôture de l'exercice comptable. Sinon, c'est surtout au Pôle Education que la mise en place d'actions a été la plus compliquée, surtout sur le dispositif Passeurs d'Images avec une reprise difficile. Les équipes socio-éducatives de ce secteur semblent fragilisées. La reprise a lieu, mais de manière complexe.

Monsieur Benoît LECERF remercie pour ces précisions. Il estime que l'année 2021 a encore été une année particulière pour notre activité, avec la fermeture des cinémas notamment.

Monsieur Philippe GERMAIN confirme que le retour du public en salles se fait difficilement. Alors qu'on pensait que les gens allaient revenir naturellement vers les lieux de culture, on réalise qu'il faut en réalité reconquérir le public. On sent bien toutefois que les acteurs sur le terrain sont fragilisés : il faut remettre en place des coopérations qui vont prendre du temps.

Madame Delphine BENASSY demande comment se traduisent ces difficultés.

Madame Annaïck LE RU indique que les activités d'éducation artistique hors temps scolaire peinent à être structurées, en raison des nombreux absentéismes des équipes socio-éducatives. Encore aux dernières vacances, des activités ont dû être reportées.

Monsieur Philippe GERMAIN rappelle que même avant la pandémie, ces secteurs étaient touchés par des statuts précaires, et que la pandémie a accéléré ce processus en le rendant plus complexe.

Madame Aurélia VESPERINI confirme cette tendance du côté du secteur social et médico-social, très fragilisé par la crise sanitaire. Les animateurs sont souvent eux-mêmes très éloignés du secteur culturel. Le recrutement des animateurs sur la question de l'accueil des jeunes est très difficile, car ces secteurs ne sont parfois pas très 'valorisants' et sont d'une grande précarité.

Madame Delphine BENASSY rappelle qu'on manque aussi en région de formations d'animateurs, cela s'observe notamment sur les accueils de loisirs.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT estime qu'il est intéressant d'observer les répercussions dans une agence comme Ciclic.

Monsieur Benoît LECERF rappelle aussi que le Cinémobile constitue la principale ressource propre de Ciclic, et qu'il est intéressant de constater que la baisse enregistrée se retrouve dans toutes les salles de cinéma, à savoir une baisse de 30 à 40% de fréquentation par rapport à 2019.

Madame Pauline CHASSERIAU demande si le Cinémobile est réellement touché dans les mêmes proportions que les salles de cinéma ?

Madame Annaïck LE RU répond que c'est bien le cas. 2020 et 2021 constituent des années noires, et on enregistre encore des baisses en 2022. Une diminution était prévue pour l'année, mais pas à ce niveau-là.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT propose de passer au vote.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé,

Décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif 2021 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Votants : 18

Pour : 18

5. Compte de gestion 2021

Délibération n°08-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondants aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Il en ressort :

- Qu'après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, il convient de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve.

Votants : 18

Pour : 18

6. Budget supplémentaire 2022

Délibération n°09-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Le 07 février dernier, le conseil d'administration a procédé au vote du budget primitif de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique pour l'année 2022 qui s'élève à 8 727 983,13 €.

Un budget supplémentaire est soumis aux membres du conseil d'administration afin notamment d'intégrer au budget de l'agence le résultat de fonctionnement inscrit au compte administratif 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report du résultat de fonctionnement 2021

Conformément aux éléments présentés au compte administratif, il est proposé de reporter au budget supplémentaire 350 250,75 € en section de fonctionnement au compte 002.

Une partie de ces crédits est pour le moment affectée comme suit :

- aux aides à la librairie : un montant de 27 560 € correspondant au reliquat 2021 du plan de relance de la DRAC Centre-Val de Loire, qui aurait dû faire l'objet d'un rattachement (et donc venir diminuer le résultat 2021). Le chapitre 6574 est augmenté d'autant en dépenses ;
- au dispositif *Jeunes en librairie* puisque le reliquat 2021 de l'action *Jeunes en librairie* est intégré à ce résultat (4 674 €) ;
- enfin, une enveloppe de 50 000 € vient compenser les pertes d'exploitation estimées des Cinémobiles par rapport aux prévisions du BP 2022 (cf ci-dessous).

Recettes propres et produits exceptionnels

Le chapitre 77 est en augmentation de 8 000 € pour intégrer une subvention exceptionnelle de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA), pour le financement du dispositif de soutien et d'accompagnement à la jeune création littéraire (les Ateliers Ciclic Livre) expérimenté cette année.

La diminution du chapitre 70 (-50 000 €) est due aux pertes confirmées liées à l'exploitation des Cinémobiles (billetterie et prestations de locations) depuis ce début d'année. Elles sont compensées par une affectation en 002, comme vu ci-dessus.

Augmentation des dépenses du chapitre 011 :

Il convient de souligner l'augmentation du compte 611 à hauteur de 24 300 € en lien avec le nouveau contrat d'infogérance informatique qui a pour objectif de reprendre en main le parc de l'agence, l'organisation des serveurs et de renforcer la sécurité informatique (cela comprend en outre, à hauteur de 8 300 €, la main d'œuvre pour l'installation et la configuration d'un nouveau serveur, la reprise complète des baies informatiques...).

Augmentation des dépenses du chapitre 65 :

Comme indiqué précédemment, le chapitre 65 est augmenté de 27 560 € pour les aides à la librairie dans le cadre du reliquat 2021 du plan de relance de la DRAC Centre-Val de Loire.

Augmentation des dépenses du chapitre 66 :

Ce chapitre est augmenté de 500 € pour faire face à la prise en charge des frais de change par l'agence à l'occasion de cession de biens en dehors de la zone euro, dans la mesure où l'agence commence à réaliser des ventes à l'étranger (vente d'images d'archive essentiellement).

Le budget supplémentaire se présente donc comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT SOUMIS AU VOTE	308 250.75	-42 000.00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	0.00	0.00
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		350 250.75
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	308 250.75	308 250.75
BUDGET SUPPLEMENTAIRE GLOBAL	308 250.75	308 250.75

On trouve annexé au rapport le budget supplémentaire de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique au titre de l'exercice budgétaire 2022 qui porte le budget global de l'agence à 9 036 233,88 €.

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT remercie pour la présentation de ce budget supplémentaire, relativement simple. Elle félicite l'Agence pour la subvention reçue de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA).

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver le budget supplémentaire 2022.

Votants : 18

Pour : 18

7. Adhésion au Centre de gestion (CDG) de la Fonction publique territoriale

Délibération n°10-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué lors du précédent Conseil d'Administration et avait soulevé quelques difficultés.

Le 6 décembre dernier les administrateurs se sont prononcés sur l'affiliation volontaire de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire au Centre de gestion du Loiret.

Pour rappel, du fait de son installation en Indre-et-Loire, l'agence Ciclic Centre-Val de Loire adhère depuis sa création en 2006 au CDG d'Indre-et-Loire.

En août 2021, à l'occasion d'une mise à jour de sa base de collectivités adhérentes, le CDG 45 a fait savoir au CDG 37 et à l'agence Ciclic d'une erreur d'analyse dans l'affiliation volontaire de l'agence auprès du CDG 37.

En effet, du fait de son rayonnement régional et de son financement majoritaire par la collectivité régionale, l'agence doit procéder à une affiliation volontaire au Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.

Après avoir longuement débattu des conséquences pour l'agence d'un changement de Centre de gestion, les administrateurs ont alors décidé à l'unanimité :

- de solliciter l'affiliation volontaire de l'agence au Centre de gestion du Loiret à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- d'abroger, à compter de cette même date, l'ancienne délibération relative à l'affiliation au Centre de gestion d'Indre-et-Loire ;
- d'approuver la conclusion de nouvelles conventions afférentes aux missions en émettant des réserves fortes pour le maintien de la qualité de service sur :
 - de remplacement d'agents ;
 - de la médecine professionnelle et préventive ;
 - des missions de santé et sécurité au travail (conseil et inspection)
- de déléguer au directeur général la conclusion de nouvelles conventions afférentes aux prestations facultatives du CDG 45 en fonction des besoins et du budget de l'agence.

Suite à cette délibération, la direction de l'agence a poursuivi les échanges avec le Centre de gestion du Loiret au sujet du maintien de la même qualité de service dont bénéficiait l'agence jusqu'au 31 décembre dernier. Le CDG 45 n'est malheureusement pas en capacité de proposer à l'agence un service de renforts et remplacements de collaborateurs, et reste très évasif sur la question du lieu des visites médicales à la demande du collaborateur ou de l'agence.

Le Président de la Région Centre-Val de Loire et sa Vice-Présidente à la culture ont été interpellés directement sur le sujet et ont travaillé à solutionner cette problématique par des courriers et temps d'échanges. Le directeur de l'agence a aussi pu échanger avec la Préfète de Région sur le sujet. Ces services travaillent actuellement à trouver une solution et étudient différentes formes d'intervention.

A ce jour, la situation reste bloquée. L'agence n'adhère actuellement à aucun Centre de gestion. Considérant qu'il est nécessaire d'adhérer au Centre de gestion 45 afin de disposer des services qu'il propose ;

Madame Delphine BENASSY évoque le fait qu'après un échange avec le CDG 45, elle constate que la réglementation entraîne bel et bien le fait que Ciclic devrait adhérer au CDG 45. Effectivement, si les services juridiques de la Préfecture trouvent un moyen légal de permettre à Ciclic d'adhérer au CDG 37, le CDG 45 ne s'y opposera pas. Si ce n'est pas possible, étant donné que le CDG 45 ne peut pas fournir les mêmes services, Ciclic pourrait alors passer par d'autres moyens, notamment des agences d'intérim.

Madame Annaïck LE RU rappelle que la ville de Château-Renault ne constitue pas un bassin d'emplois pour les métiers de l'agence et qu'il est difficile d'attirer des profils sur des fonctions supports, notamment dans des domaines administratifs spécifiques. Ciclic a profité des services de remplacement des fonctions supports du CDG 37, et cela va être difficile de fonctionner sans ce système.

Monsieur Philippe GERMAIN ajoute que cela va également ajouter une charge de travail aux services de Ciclic pour gérer ces remplacements. La solution n'est donc pas satisfaisante.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT comprend cependant qu'on ne puisse pas attendre indéfiniment sans autorisation du Conseil d'Administration. Si les réserves ne sont pas levées dans un délai proche, il va falloir adhérer au CDG 45 malgré la baisse de qualité de leurs services. Elle rappelle toutefois qu'une telle adhésion représente une somme importante.

Madame Annaïck LE RU rappelle que cela fait six mois que l'Agence n'a pas de CDG, et que cela devient urgent. L'Agence ne peut pas bien fonctionner sans. Il est donc peut-être nécessaire de voter l'adhésion au CDG 45 puisque malheureusement la situation n'a toujours pas avancé.

Monsieur Benoît LECERF évoque le fait que la DRAC a demandé à la Préfecture d'intervenir pour régler cette situation et garantir à l'agence des conditions de services équivalents, ou bien permettre

de rester adhérente du CDG 37. Cependant, malgré ses relances, la DRAC ne peut pas apporter de réponse plus claire pour l'instant. Dans tous les cas, la DRAC soutient toute démarche qui apportera une solution à Ciclic.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT résume que soit la Préfète prend un arrêté pour permettre à Ciclic de rester au CDG 37, soit ce n'est pas possible et l'agence devra adhérer au CDG 45. Dans tous les cas, il est nécessaire de prendre une décision et de ne plus attendre « ad eternam ».

Monsieur Philippe GERMAIN estime qu'en effet, cette situation devient réellement handicapante pour la structure. La solution est donc d'adhérer au CDG 45 en attendant que la préfecture se positionne. Il ne devait y avoir qu'un point d'information, mais il est finalement plus judicieux de voter cette décision.

Monsieur Benoît LECERF approuve cette décision, compte tenu de la situation.

Madame Mélissa MARTIN annonce qu'elle et **Madame Delphine ROBIN-TYREK** s'abstiennent. Elles comprennent la nécessité d'adhérer mais souhaitent marquer leur désaccord d'adhérer à une structure qui ne fournit pas des services assez qualitatifs.

Considérant que le niveau de prestations proposées par le Centre de gestion 45 ne répond toujours pas aux exigences de l'Agence,

Considérant que des discussions sont encore en cours et qu'une solution reste en attente d'être validée par Mme la Préfète de Région,

Compte tenu néanmoins de la nécessité pour l'Agence de bénéficier des services d'un Centre de gestion,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De permettre à l'agence Ciclic Centre-Val de Loire d'adhérer dès à présent au Centre de gestion du Loiret, dans l'attente qu'une décision soit prise eu égard au faible niveau de prestation proposées par le CDG45 ;
- De permettre au directeur général et aux administrateurs de poursuivre les démarches afin qu'une solution plus satisfaisante soit trouvée dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement de l'agence.

Votants : 18

Abstention : 2

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique
Etablissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat
(Article L.1431-1 du code général des collectivités territoriales)

8. Bilan social 2021

Acte n°03-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Madame Annaïck LE RU rappelle que le bilan social est présenté à titre d'information. Ciclic est un service public culturel qui ne fonctionne donc que grâce à son équipe et ses collaborateurs. Ce temps d'information des administrateurs nous a toujours semblé important.

La conduite des missions de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire repose sur ses ressources humaines et notamment son équipe permanente.

UN SERVICE PUBLIC CULTUREL NECESSITANT LE RECOURS A DIFFERENTES FORMES DE CONTRATS

Outre les emplois permanents, inscrits au tableau des effectifs, l'agence a recours à de nombreux autres collaborateurs selon différentes modalités contractuelles.

En 2021, voici les types de contrat proposés à l'agence :

- contrats de projets : instauré par le décret du 27 février 2020, l'agence a recours à trois contrats de projet au 31 décembre 2021. Ce type de contrat permet de recruter sur un projet déterminé circonscrit dans le temps et sur un contenu spécifique ;
- contrats d'usage : CDD utilisé dans certains secteurs d'activités spécifiques tels que l'action culturelle et la production cinéma parce qu'il est « d'usage constant » (c'est-à-dire de pratique ancienne et fréquente) de ne pas recourir, dans ces secteurs, au contrat à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois ;
- renforts ponctuels ;
- parcours emploi compétences (emplois aidés par l'Etat) ;

- services civiques ;
- contrat en alternance ;
- stagiaires.

45 emplois permanents pour déployer le projet de l'agence

Seuls 42 postes sur les 46 présents au tableau des effectifs étaient occupés au 31 décembre 2021 en raison d'un poste gelé et de trois postes vacants :

- responsable administratif et financier ;
- coordinateur multimédia ;
- coordinateur vie littéraire.

Ces 42 agents permanents sont répartis de la manière suivante :

- 15 agents titulaires (35,71 %) ;
- 27 agents contractuels (64,29 %) dont 12 sont en CDD et 15 en CDI.

	2019		2020		2021	
Titulaires	19	43%	18	41%	15	36%
Contractuels	25	57%	26	59%	27	64%
dont CDI	11	44%	14	53,8%	15	55,6%
dont CDD	15	60%	12	46,2%	12	44,4%
TOTAL	44		44		42	

À noter le passage en CDI de trois contractuels après six années de CDD sur le même poste (régisseur Cinémobile, régisseur studio et chargé de mission pratiques et enseignements artistiques).

Depuis trois ans, la proportion entre titulaires et contractuels, qui varie en fonction des mouvements de personnel, augmente à la faveur de contractuels avec une proportion d'agents en CDI qui croît depuis 2018.

Turn-over

Quatre départs ont eu lieu en 2021 (responsable livre, coordinatrice actions éducatives et culturelles livre, responsable administratif et financier et coordinateur multimédia), soit deux collaborateurs en CDI, une coordinatrice en CDD et un titulaire. Deux de ces postes ont été pourvus par des recrutements internes : la responsable livre a été remplacée par la coordinatrice vie littéraire en poste à l'agence, et la coordinatrice actions éducatives et culturelle livre a été remplacée par la coordinatrice administrative du pôle livre. Les deux autres postes étaient toujours vacants au 31 décembre 2021.

Une nouvelle collaboratrice a rejoint l'agence en début d'année 2021 suite à la création du deuxième poste de coordinateur pratiques et enseignements artistiques au pôle éducation.

Un nouveau collaborateur a été recruté en fin d'année 2021 suite à la création du poste de responsable image.

Equivalents temps plein

Les aménagements de temps de travail (temps partiels de droit ou accordés), ainsi que les mouvements de personnels font diminuer les ETP au 31 décembre 2021 à 41,40 pour 45 agents (41,98 au 31 décembre 2020 pour 44 agents).

Répartition des postes par catégorie d'emploi et par pôle

Agents permanents (poste inscrits au tableau des effectifs)		Au 31 décembre 2021		
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Création Image et Livre	12	4	8	0
Diffusion	9	1	3	5
Education	8	3	5	0
Patrimoine	5	1	3	1
Direction et fonctions supports	11	4	5	2
TOTAL	45	13	24	8

La répartition par catégorie d'emploi reste identique à celle de 2020.

Parité et moyenne d'âge

Comme depuis quatre ans, la parité entre hommes et femmes au sein de l'équipe reste proche de l'équilibre avec 48% de femmes et 52% d'hommes (49% et 51% en 2020).

Au 31 décembre 2021, la moyenne d'âge des agents passe de 43,60 ans à 44,02 ans. Cette moyenne d'âge augmente légèrement à la fois pour la population féminine avec une moyenne de 42,72 ans, et pour la population masculine avec une moyenne de 45,21 ans.

Le contrat de projet : de nouvelles dispositions contractuelles utiles à la conduite des projets de l'agence

Un 3^{ème} contrat de projet a été conclu en juin 2021 pour le poste de coordinateur *Jeunes en librairie* pour une durée d'un an.

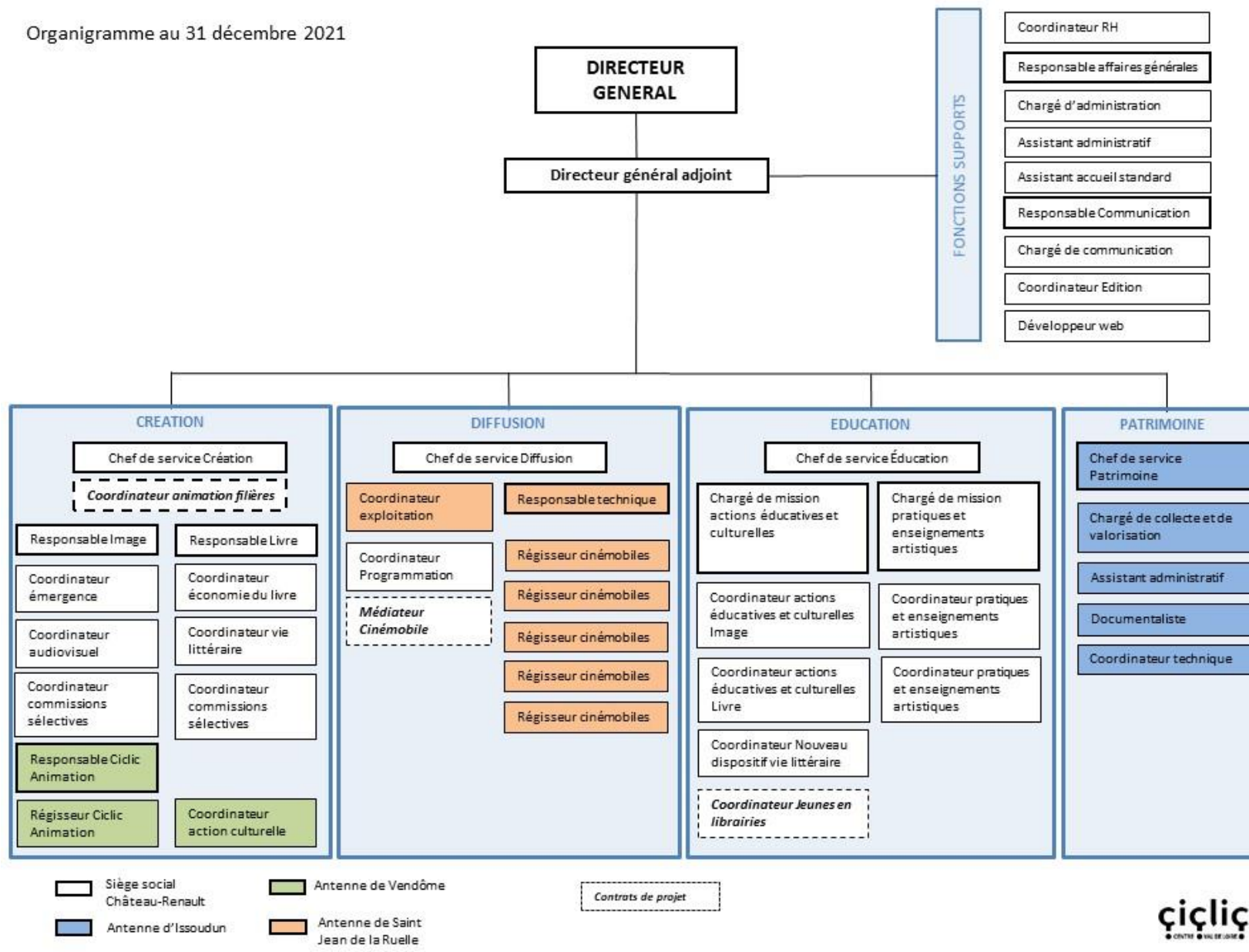
Le poste de coordinateur animation de la filière image a quant à lui été prolongé jusqu'au 1^{er} décembre 2023, tandis que le poste de médiateur Cinémobile a été prolongé jusqu'à fin 2022.

Tableau des effectifs au 31 décembre 2021

Version du 6 décembre 2021

		Filière	Cadre d'emploi			Temps de travail	A raison de
			Agents non titulaires		Agents titulaires		
			Type de contrat	Date fin de CDD	Référence grade		
Directeur-trice général-e	1	Administrative	CDD 3 ans	13 septembre 2023	administrateur HC	TC	35/35ème
Directeur-trice général-e adjoint-e	2	Administrative	x	x	attaché territorial	TC	35/35ème
POLE CREATION LIVRE ET IMAGE							
Responsable Création	3	Administrative	CDD 3 ans	31 août 2024	attaché territorial	TC	35/35ème
Responsable Image	4	Administrative	CDD 2 ans	6 décembre 2023	attaché territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice audiovisuel	5	Administrative	CDD 2 ans	18 février 2022	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice émergence	6	Administrative	x	x	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice commissions sélectives	7	Administrative	CDD 2 ans	6 septembre 2023	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Chargé-e de mission Ciclic Animation	8	Administrative	CDI droit public		attaché territorial	TC	35/35ème
Régisseur-euse studio	9	Technique	CDI droit public		technicien principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Coordinateur-trice diffusion et action culturelle	10	Administrative	x	x	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Responsable Livre	11	Administrative	CDD 2 ans	31 octobre 2024	attaché territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice économie du livre	12	Administrative	CDI droit public		rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice vie littéraire	13	Administrative			poste vacant / rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice commissions sélectives	14	Administrative	CDI droit public		rédacteur territorial	TC	35/35ème
Responsable Mille lectures		Administrative			supprimé à compter du 1er avril 2022 / attaché territorial	TC	35/35ème
POLE DIFFUSION							
Responsable diffusion	15	Administrative	x	x	attaché territorial	TC	35/35ème
Chargé-e de mission programmation	16	Administrative	CDI droit public		attaché territorial	TC	35/35ème
Responsable technique	17	Technique	CDI droit public		technicien principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Coordinateur-trice exploitation	18	Administrative	x	x	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Régisseur-euse projectionniste	19	Technique	CDI droit public		agent de maîtrise principal	TC	35/35ème
Régisseur-euse projectionniste	20	Technique	x	x	agent de maîtrise principal	TC	35/35ème
Régisseur-euse projectionniste	21	Technique	CDI droit public		agent de maîtrise	TC	35/35ème
Régisseur-euse projectionniste	22	Technique	CDI droit public		agent de maîtrise	TC	35/35ème
Régisseur-euse projectionniste	23	Technique	CDI droit public		agent de maîtrise	TC	35/35ème

		Filière	Cadre d'emploi			Temps de travail	A raison de
			Agents non titulaires		Agents titulaires		
			Type de contrat	Date fin de CDD	Grade		
POLE EDUCATION							
Responsable Education	24	Administrative	x	x	attaché territorial	TC	35/35ème
Chargé-e de mission Pratiques et enseignements artistiques	25	Administrative	CDI droit public		attaché territorial	TC	35/35ème
Chargé-e de mission Actions éducatives et culturelles	26	Administrative	CDD 3 ans	31 janvier 2023	attaché territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice pratiques et enseignements artistiques	27	Administrative	CDI droit public		rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice pratiques et enseignements artistiques	28	Administrative	CDD 1 an	31 janvier 2022	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice actions éducatives et culturelles Cinéma	29	Administrative	CDD 2 ans	8 mars 2023	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice actions éducatives et culturelles Livre	30	Administrative	CDI droit public		rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur nouveau dispositif vie littéraire	31	Administrative			Poste vacant / rédacteur territorial		
POLE PATRIMOINE							
Responsable Patrimoine	32	Administrative	CDD 3 ans	17 juin 2024	attaché territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice technique des archives	33	Technique	x	x	technicien principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Chargé-e de collecte et de valorisation	34	Administrative	CDI droit public		rédacteur territorial	TC	35/35ème
Documentaliste	35	Culturelle	x	x	assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Assistant-e administratif	36	Administrative	x	x	adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35/35ème
FONCTIONS SUPPORT							
Responsable information et communication	37	Administrative	x	x	attaché territorial	TC	35/35ème
Chargé-e de communication	38	Administrative	x	x	rédacteur principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Coordinateur-trice édition	39	Technique	x	x	technicien principal de 1ère classe	TC	35/35ème
Développeur-se Web	40	Technique			Poste vacant / technicien territorial	TC	35/35ème
Responsable affaires générales	41	Administrative	x	x	attaché principal	TC	35/35ème
Coordinateur-trice ressources humaines	42	Administrative	CDD 3 ans	12 mars 2023	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Chargé-e d'administration	43	Administrative	CDD 2 ans	30 septembre 2022	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Assistant-e administratif accueil / standard	44	Administrative	x	x	adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35/35ème
Assistant-e administratif	45	Administrative	x	x	adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35/35ème
POSTE GELE							
Coordinateur-trice site et réseaux professionnels		Administrative				TC	35/35ème
CONTRATS DE PROJET							
Coordinateur-trice animation filières livre et image		Administrative	CDD	2 décembre 2023	attaché territorial	TC	35/35ème
Médiateur-trice Cinémobile		Administrative	CDD	31 décembre 2022	rédacteur territorial	TC	35/35ème
Coordinateur-trice Jeunes en librairie		Administrative	CDD	1 juin 2021	rédacteur territorial	TC	35/35ème
CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES							
Non pourvu							



Le contrat d'usage : outil indispensable pour la mise en œuvre des dispositifs

L'agence a toujours massivement recours aux CDD d'usage (régime général et intermittents du spectacle) pour mener son activité. En 2021, l'agence Ciclic a fait appel à 149 collaborateurs ayant travaillé 6 798 heures.

Les activités de sensibilisation et d'éducation artistique (238 contrats et 2 615 heures) et le dispositif *Mille lectures d'hiver* (213 contrats et 2 988 heures) représentent 78,4 % des CDD d'usage de l'agence (80,9 % en 2020 et 75,3% en 2019).

Le nombre d'heures de travail déclarées pour ces interventions diminue de 3 947 heures par rapport à 2020 (- 36,73 %) et le nombre de collaborateurs augmente de 11 agents (+ 7,97%). Ce sont la création et l'éducation qui ont eu recours à plus de collaborateurs, tandis que les Mille lectures d'hiver ont réussi à maintenir l'emploi de 43 comédiens (contre 46 en 2020). Cette manifestation se tenant au 1^{er} trimestre de chaque année, le dispositif avait été relativement épargné en 2020 mais a subi de plein fouet la crise sanitaire en 2021 avec 311 cachets en moins (soit environ 4 000 heures). Du côté de l'éducation artistique le recours à des contrats d'usage a par contre augmenté avec près de 190 heures en plus en 2021.

Les renforts ponctuels nécessaires pour faire face à une saisonnalité de nos actions

L'agence doit faire face à des besoins en personnel en période de forte activité ou pour remplacer des agents indisponibles. L'établissement peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois. En cas d'indisponibilité d'un agent, il est également possible d'assurer son remplacement temporaire par un agent contractuel.

La structure a fait appel à 11 collaborateurs (dont deux remplacements pour cause de maladie) sur ce type de contrat d'une durée comprise entre un et douze mois.

En temps de travail cumulé, cela représente 4,67 ETP (soit 0,23 ETP de moins qu'en 2020).

En 2021, les remplacements pour arrêts maladie, ont généré 7,34 mois de renfort (0,54 ETP), contre 0,54 mois en 2020 (0,04 ETP).

Le maintien d'un emploi aidé sur les missions patrimoine à Issoudun

Au regard des bilans obtenus ces dernières années à la fois sur la qualité des missions menées et l'insertion professionnelle ensuite réussie des bénéficiaires, l'agence renouvèle dès que cela est possible ce type de contractualisation.

L'agence a eu recours à un parcours emploi compétence sur une mission de chargé de numérisation de fonds audiovisuels pour une durée d'un an (20 heures par semaine). Cette mission, qui avait débuté en février 2020, a été prolongée jusqu'à début août 2021. Pour rappel, la prise en charge de l'Etat pour ce poste s'élevait à 65% du SMIC.

Le souci de la transmission avec l'accueil de service civique et un accueil régulier de stagiaires

L'agence Ciclic bénéficiait d'un agrément pour l'accueil de services civiques pour une durée de 8 mois sur les missions de médiation à Ciclic Animation (mise en lien des résidents et des habitants, développement de l'émergence des porteurs de projets d'animation régionaux). C'est dans ce cadre qu'une convention de service civique a été conclue à compter de septembre 2020 et s'est terminée en mai 2021. Ce service civique a représenté 4,7 mois de travail et 0,39 ETP sur 2021.

Enfin l'agence Ciclic a accueilli six stagiaires issus de master 1 et 2, ou licences professionnelles pour des durées supérieures ou égales à deux mois. En cumulé, cela représente 25,2 mois de stage (2,1 ETP). En 2020, cet accueil avait représenté 1,1 ETP.

L'accueil d'un étudiant en apprentissage

Ciclic a décidé d'accueillir pour la première fois en 2021 un étudiant en alternance pour assurer des missions de Community Management. Le contrat a été conclu pour une durée d'un an, débutant en septembre 2021 et s'achevant le 31 août 2022.

Le temps de présence de l'étudiante à l'agence pour l'année 2021 correspond à 12 semaines sur 4 mois de contrat.

UNE MASSE SALARIALE GLOBALE QUI AUGMENTE SENSIBLEMENT

La masse salariale brute se répartit de la façon suivante :

		CA 2019		CA 2020		CA 2021	
Tableau des effectifs							
	Postes créés	46		46		46	
	ETP constatés	42,03		41,98		41,23	
Masse salariale brute							
Agents inscrits au tableau des effectifs		1 388 085,11 €	78,0%	1 401 768,23 €	82,6%	1 403 844,62 €	81,8%
Emplois aidés		20 536,96 €	1,2%	10 423,07 €	0,6%	6 736,87 €	0,4%
Renforts et contrats d'usage		370 577,07 €		284 815,07 €		305 353,51 €	
	<i>Annexes X</i>	88 458,54 €		83 476,85 €		34 729,50 €	
	<i>Régime général</i>	282 118,53 €	20,8%	201 338,22 €	16,8%	270 624,01 €	17,8%
		1 779 199,14 €		1 697 006,37 €		1 715 935,00 €	

La répartition de la masse salariale est identique à l'année 2020 entre les agents inscrits au tableau des effectifs (permanents et contrats de projet), les emplois aidés et les renforts et contrats d'usage.

La masse salariale globale est en augmentation de 1,06 % par rapport à 2020 avec les variations suivantes selon les catégories :

- + 0,15 % sur les agents inscrits au tableau des effectifs ;
Cette stabilité exceptionnelle se justifie par des ETP plus faibles que l'année dernière en raison de départs non remplacés immédiatement (responsable affaires générales, coordinateur multimédia, coordinateur vie littéraire).
- - 35,37 % sur les emplois aidés ;
Cette nouvelle baisse est due à la suppression des emplois d'avenir. Pour rappel, quatre emplois d'avenir ont été présents à Ciclic pour des fins de contrats en 2018 et 2019 pour certains.
En 2020, un seul emploi aidé a été conclu sur la base du dispositif parcours emploi compétence qui a pris fin en mai 2021.
- + 7,21 % sur les renforts et contrats d'usage ;
C'est une légère reprise que nous constatons suite à la forte diminution de 2020 en raison de la crise sanitaire. L'année 2021 a tout de même encore été perturbée et cette masse salariale reste en deçà de celle de 2019.

Des dépenses de ressources humaines toujours majoritaires dans les charges de fonctionnement

(en milliers d'euros)	2019	2020	2021
Rémunérations et charges sociales	2 663	2 515	2 674
Prestations externes	95	58	56
Comptes de charges (hors fonds d'aide)	4 396	3 902	4 408
	62,74%	65,94%	61,93%

Après une année 2020 exceptionnelle, les dépenses de personnel semblent retrouver leur place « normale » dans le budget soit environ 62%.

Pour rappel, une partie de nos interventions s'est déplacée, à la demande des intervenants, vers des prestations externes (auto-entrepreneuriat, micro-entreprises, etc.). 1 093 heures de travail ont fait l'objet d'une contractualisation de ce type en 2021 (1 600 heures en 2020).

UNE LEGERE AUGMENTATION DE L'ACTION SOCIALE

La répartition des différents axes de l'action sociale se présente comme suit :

- CNAS (comité national d'action sociale) : 27 % (29 % en 2020) ;
- APEH (allocation parents enfants handicapés) : 0 % (4 % en 2020) ;
- Titres restaurant (valeur unitaire de 7 € prise en charge à 50 % par la collectivité) : 54 % (48 % en 2020) ;
- Participation employeur transport en commun : 7 % (7 % en 2020) ;
- Participation employeur prévoyance : 12 % (12 % en 2020).

Le coût des avantages sociaux proposés aux agents enregistre une augmentation de 8,30 % après la forte baisse de l'année dernière. Cette augmentation se situe principalement dans une plus grande consommation des tickets restaurant une diminution du télétravail par rapport à 2020.

Pour rappel, nous avons indiqué en 2020 que l'impact du télétravail sur la consommation des tickets restaurant conduirait l'agence à s'interroger sur le redéploiement de ces crédits « action sociale » vers le renforcement de mesures existantes (participation employeur prévoyance) ou l'obligation à venir en matière de participation employeur à la complémentaire santé des collaborateurs. Ces chantiers ont été ouverts pour l'année 2022.

L'augmentation de la participation employeur aux transports en commun (+ 9,57 %) permet de retrouver des coûts proches de 2019.

	CNAS	APEH	Tickets restaurant	Participation transport en commun	Participation employeur prévoyance	TOTAL	Variation N/N-1
2019	10 143,00	2 783,59	27 118,00	2 542,20	4 520,00	47 106,79	-3,96%
2020	9 822,67	1 485,18	15 879,50	2 278,25	4 010,00	33 475,60	-28,94%
2021	9 964,00	0,00	19 435,00	2 496,35	4 360,00	36 255,35	8,30%

Cette année voit donc la dépense sociale par agent augmenter légèrement de 723 € à 744 €, contre 942 € en 2019

DES ARRETS POUR MALADIE ORDINAIRE PLUS NOMBREUX MAIS MOINS LONGS

Il s'agit uniquement de congés octroyés pour maladie ordinaire (sont exclus les arrêts longue maladie).

Le nombre d'arrêts d'une durée supérieure à 10 jours augmente (12 arrêts au lieu de 8 en 2020). On compte 4 arrêts entre 6 et 10 jours en 2021 (contre 5 en 2020), mais les arrêts plus courts sont en légère augmentation par rapport à 2020.

Il en résulte un nombre de jours d'arrêts de travail en diminution de 18,20 % par rapport à 2020, ainsi que le nombre d'agents concernés (- 5,26 %), et le nombre d'arrêts (- 24 %).

Un arrêt débutant en juillet 2020 a été prolongé jusqu'en mai 2021 soit 129 jours sur 2021. Trois autres agents font l'objet d'arrêts supérieurs à 10 jours correspondant à des hospitalisations prévues. Ces trois arrêts comptabilisent 104 jours de maladie ordinaire. Ces quatre arrêts représentent près de la moitié des jours d'arrêt maladie pour 2021.

	Nb de jours	Nb d'agents en maladie	Nb d'arrêts	Nb d'arrêts = 1 jour	Nb d'arrêts entre 2 et 5 jours	Nb d'arrêts entre 6 et 10 jours	Nb d'arrêts > 10 jours	Durée moyenne
2018	508	19	27	2	12	4	9	19
2019	833	23	32	7	16	1	8	26
2020	665	19	25	3	9	5	8	27
2021	544	18	31	5	10	4	12	18

Au-delà de ces arrêts maladie ordinaire, l'agence a aussi dû faire face en 2021 à deux accidents de travail. Ces accidents ont généré 66 jours d'arrêt de travail.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DUREMENT IMPACTEE PAR LA CRISE SANITAIRE

Ciclic Centre-Val de Loire est un établissement public de coopération culturelle à caractère administratif. À ce titre, il cotise au CNFPT, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, dont les missions de formations concourent à l'accompagnement des collectivités et de leurs établissements dans leur mission de service public.

Cette cotisation s'élevait à 0,9 % de la masse salariale des agents titulaires et contractuels (et 0,5% de la masse salariale des emplois aidés) en 2021. Grâce à ce financement, les formations proposées par le CNFPT sont prises en charge par cet organisme.

Ces modalités conduisent l'agence Ciclic à privilégier la mise en œuvre des formations inscrites dans le plan de formation annuel par le CNFPT. Cependant, les missions de Ciclic n'étant pas de même nature que celles d'une collectivité territoriale, tout n'est pas réalisable via cet organisme.

En 2020, le nombre de jours de formations en faveur des collaborateurs de l'agence (agents permanents, emploi aidé et service civique) avait chuté de 82,8 % en raison de la situation sanitaire qui a obligé certains organismes de formations à annuler ou reporter la plupart de leurs actions de formation.

En 2021, Ciclic a vu son nombre de jours de formation augmenter de 187,1 % par rapport à 2020. Ces jours de formation restent malgré tout relativement faibles puisque c'est 50,7 % de moins que ceux réalisés en 2019.

On regrette cependant le manque d'agilité du CNFPT face à la crise sanitaire et le manque de moyens mis en œuvre en 2021 pour compenser les retards de formation accumulés au titre de l'année 2020. En effet, les agents de Ciclic ont souvent été confrontés à des sessions complètes en raison d'une offre incapable de faire face aux demandes.

	Nb d'agents concernés	Nb de jours de formation	Nb de jours de formation par agent	Coût total	Coût total (hors cotisation CNFPT)	Cotisation CNFPT
2019	40	180,5	4,5	25 757 €	12 527 €	13 229,54 €
2020	14	31	2,2	12 948 €	2 578 €	10 370,00 €
2021	32	89	2,8	24 752 €	11 424 €	13 328,06 €

Trente et un agents permanents différents et un contrat de projet ont réalisé au moins une session de formation. Cela représente 69,88 % des agents inscrits au tableau des effectifs. La moyenne de jours de formation par agent formé est de 2,8 jours pour 32 agents formés au total.

Le budget global formation de l'agence (CNFPT + autres organismes) s'est élevé à 24 752 € (soit 47,68 % de plus qu'en 2020). A noter les cotisations CNFPT qui ont retrouvé un niveau « normal » suite à la remise effectuée en 2020 par le CNFPT sur ses cotisations.

Les coûts de formation hors CNFPT s'élevaient à 11 424 € dont 605 € ont été dépensés pour une formation de conduite obligatoire pour les poids lourds, 450 € pour une formation manipulation d'extincteurs, et 9 704 € pour des formations de perfectionnement dans le domaine de la culture, des repères et outils fondamentaux ou des ressources humaines.

Sur la totalité de l'effectif (agents permanents et contrats de projet), le coût annuel moyen de formation par agent équivaut à 538 € dont 248 € obligatoires (cotisation CNFPT). Il s'élevait à 282 € en 2020.

Présentation détaillée des formations

Les formations d'hygiène et de sécurité représentent cette année le plus grand nombre de formations effectuées en 2021.

Dispositif	Nb de jours de formation	Répartition des jours formations
Hygiène et sécurité	34	38,2%
Intégration	0	0%
1er emploi	0	0%
Tout au long de la carrière (titulaires)	30	33,7%
Management	4	4,5%
Perfectionnement (contractuels)	16	18,0%
Préparation Concours / Examens	5	5,6%
Total général	89	100%

- Les formations réalisées en intra

Trois sessions de formation ont pu être effectuées en intra en 2021. Deux sessions de maintien et actualisation des compétences Sauveteur secouriste du travail (SST) pour 15 agents, et une session de manipulation des extincteurs pour 7 agents.

- Les formations réalisées hors intra

Les formations hors intra correspondent aux formations réalisées au sein d'organismes de formation. De plus en plus avec le contexte, des formations sont réalisées à distance par ces organismes quand cela est possible.

19 agents ont bénéficié d'une action hors intra réunis sur 25 sessions, soit une durée totale de 70,5 jours de formation.

COMPETENCES GENERALES :

- Accompagnement pour remise à niveau sur les bases du métier de libraire
- Le cinéma et les publics éloignés de l'offre culturelle

- La comptabilité M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- Définir et choisir votre système de stockage de fonds médias numériques
- Le cinéma, formes, langages, écritures
- Directeur d'exploitation cinématographique
- Lancer son entreprise de production audiovisuelle

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT :

- Développer un management collaboratif et innovant grâce à l'intelligence collective
- Planification, organisation, contrôle d'une équipe

REPERES ET OUTILS FONDAMENTAUX :

- Excel niveau 3 - utilisateur expert
- L'organisation et la gestion de son temps
- Anglais courant et professionnel

PREPARATION AUX CONCOURS :

- Préparation concours attaché principal

SECURITE :

- Habilitations électriques
- Maintien et actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail
- Formation de conduite obligatoire
- Manipulation d'extincteurs
- Renouvellement SSIAP

Madame Delphine BENASSY demande si les formations hors CNFPT ont été plus chères qu'en 2019.

Madame Annaïck LE RU répond que c'est assez similaire. L'agence tente de maîtriser leur coût sans aller vers des formations trop coûteuses. On tente donc de garder le même équilibre avec un budget annuel de 25 000 euros.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT demande des éléments sur l'obligation vis-à-vis des travailleurs handicapés.

Madame Annaïck LE RU répond que Ciclic a une seule collaboratrice reconnue travailleur handicapé et dispose donc d'une cotisation FIPHP autour de 4 000 euros cette année, car l'agence n'atteint pas le taux de 6%. Elle admet que l'agence ne fait pas de démarche active en faveur du recrutement de travailleurs handicapés de même qu'elle ne reçoit pas de candidatures. Cela est peut-être un sujet sur lequel Ciclic devrait se pencher davantage dans le cadre du renouvellement de postes, mais elle

rappelle que l'agence propose beaucoup de missions de déplacements, et qu'il n'y a pas tant de places sur les fonctions d'accueil. Le reste des postes est surtout constitué de missions de médiation avec beaucoup d'interaction. Une réflexion n'est pas impossible, mais demande du temps.

Monsieur Philippe GERMAIN évoque la démarche RSE qui va être lancée et dans laquelle une réflexion autour des travailleurs handicapés peut être mise en place. Une discussion est en tous cas possible. Il rappelle que grâce au soutien d'une fondation, les séances du Cinémobile ont pu être rendues accessibles aux personnes souffrant de handicaps sensoriels, le Cinémobile étant accessible aux personnes souffrant de handicaps moteurs depuis le début.

Madame Delphine BENASSY demande si la répartition entre contractuels et titulaires est un choix.

Madame Annaïck LE RU répond que ce n'est pas un choix. Ciclic en tant que fonction publique territoriale recrute d'abord des fonctionnaires, et cherche, en cas d'infructuosité, des contractuels. Peu de fonctionnaires postulent de prime abord. Même sur des fonctions support, l'agence n'attire pas forcément car elle sort des standards typiques des collectivités. On constate une diminution du nombre de titulaires en raison de départs, et les remplacements ont dû se faire par des contractuels.

Madame Delphine BENASSY demande pourquoi le poste de Coordinateur animation de filière est un contrat de projet. Ce n'est pas un poste amené à être pérenne ?

Madame Annaïck LE RU répond qu'il serait souhaitable que le poste soit pérenne. Cependant, le tableau des effectifs est bloqué à 46 collaborateurs, on ne peut donc pas créer de poste. Le poste animateur filière est aujourd'hui financé par une subvention de la région Centre-Val de Loire depuis 2019.

Prend acte :

- Du bilan social 2021 de l'Agence régionale Ciclic pour l'image, le livre et la culture numérique.

9. Rapport d'activité 2021

Délibération n°11-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Conformément aux statuts de l'agence, le conseil d'administration délibère sur les questions relatives aux orientations générales de la politique mise en œuvre par l'agence.

À ce titre, il revient aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur le rapport d'activité de la structure pour l'année 2021.

Un bilan sectoriel détaillé avait été communiqué dès le mois de février aux administrateurs publics (Région et DRAC) et aux partenaires de l'agence (CNC, CNL).

Monsieur Philippe GERMAIN précise que ce rapport d'activité est évidemment toujours impacté par la pandémie. Nous avons fait le choix par rapport aux autres années de centrer ce rapport sur les bénéficiaires, les usagers, puisque Ciclic est un service public culturel. L'accent a donc été mis sur la prise de parole des bénéficiaires ou des services rendus par l'établissement public dans le rapport, au travers d'interviews.

Philippe Germain procède à la présentation du rapport d'activité avant que les échanges ne s'engagent.

Monsieur Bruno GENINI remarque que le nombre de résidences auteurs est assez faible et se demande si ces chiffres sont habituels ou s'ils sont liés à la pandémie.

Monsieur Philippe GERMAIN répond que ce sont les chiffres habituels, et qu'ils dépendent des subventions que Ciclic reçoit. Il précise qu'il n'y a pas trop de refus par rapport aux dossiers déposés. Le niveau de financement permet donc un bon étayage. Par rapport aux aides cinéma où le taux de sélectivité est assez élevé, ici la décision se prend surtout au regard de la qualité du projet.

Madame Pauline CHASSERIEAU demande donc si ce sont les acteurs du territoire qui ne sont pas porteurs de projets de résidences.

Monsieur Philippe GERMAIN répond par l'affirmative : en effet c'est un réel investissement, il faut trouver un auteur, l'accueillir, travailler sur la médiation... C'est un projet assez lourd à mettre en place pour les structures accueillantes.

Madame Delphine BENASSY demande si l'Agence a déjà organisé des journées d'informations sur l'accueil en résidence.

Monsieur Philippe GERMAIN répond que Ciclic fait des informations sur les structures partenaires et présente les dispositifs. Il est possible cependant de développer cette réflexion pour diffuser davantage l'information.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT salue cette présentation, qui vient compléter les bilans plus techniques donnés à la Région et à la DRAC. Elle apprécie la mise en page tournée vers le public. Elle demande à qui est diffusé ce rapport d'activité.

Monsieur Philippe GERMAIN répond qu'il est édité à 1 000 exemplaires avant d'être envoyé à l'ensemble des partenaires de Ciclic. Le rapport est aussi disponible sur le site internet de l'Agence.

Madame Pauline CHASSERIEAU trouve le rapport très intéressant, notamment grâce à la lecture par bénéficiaire. Le fait de rendre la structure lisible de cette manière est extrêmement riche, et permet de revenir à l'essentiel, c'est-à-dire le public à qui l'on s'adresse.

Madame Delphine BENASSY appuie ce propos, le rapport fait bien ressortir l'attention qu'a Ciclic auprès des jeunes et des plus fragiles, moins en prise avec la culture au départ. On y voit aussi les actions structurantes de Ciclic à l'égard des filières. On y voit enfin le résultat à travers la reconnaissance accordée aux œuvres soutenues par Ciclic d'une manière ou d'une autre. Elle remercie Ciclic pour son action et pour cette mise en valeur.

Monsieur Benoît LECERF salue le travail réalisé par Ciclic, traduit dans ce rapport.

Madame Aurélia VESPERINI tient aussi à remercier les équipes qui ont fait ce lien de solidarité et d'action pour intervenir de manière très juste après ces années compliquées. Sans eux cela ne serait pas possible et c'est à souligner.

La publication de ce document sera effectuée après le conseil d'administration.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver le rapport d'activité 2021 de l'Agence régionale CILIC pour l'image, le livre et la culture numérique.

Votants : 18

Pour : 18

10. Programme pluriannuel stratégique à 4 ans. Période 2022 – 2025

Délibération n°12-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT rappelle que les administrateurs ont participé à l'élaboration de ce programme stratégique et a pu échanger dessus dans le cadre du séminaire des administrateurs.

Suite aux orientations stratégiques pour la période 2018-2021 présentée en janvier 2018 aux administrateurs, un travail de construction d'un nouveau programme stratégique pour la période 2022-2025 a été engagé depuis l'année dernière. Ce chantier s'est articulé autour de nombreux temps de travail collaboratifs :

- avec les administrateurs publics, Région Centre-Val de Loire et DRAC ;
- avec les administrateurs de l'agence à l'occasion de séminaires de travail ;
- avec les agents encadrants de l'agence.

C'est l'aboutissement de ce travail qui est joint au présent rapport et qui vous sera présenté lors de cette séance du conseil d'administration.

Ce document servira d'appui durant 4 ans aux administratrices et administrateurs du conseil dans l'exercice de leurs responsabilités en faveur d'une coopération renforcée sur l'espace régional.

Au fur et à mesure de sa mise en œuvre, il sera demandé à la direction de présenter de façon régulière au conseil d'administration de l'établissement des éléments de suivi, de bilan et d'évaluation utiles à la compréhension stratégique du projet et aux prises de décisions. L'enjeu est de pouvoir incarner la coopération régionale au service du développement du cinéma et du livre en région Centre-Val de Loire.

Ce programme stratégique pluriannuel, outil de gouvernance du conseil d'administration, pourra être ajusté, et si besoin enrichi, chaque année notamment lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Il est donc proposé que les administrateurs se prononcent lors de cette séance sur l'adoption et la mise en œuvre de ce programme stratégique.

Madame Sonia PAREUX quitte la séance.

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ajoute que tout le monde a sûrement beaucoup apprécié la réflexion sur un travail stratégique qui permet de se projeter.

Madame Delphine BENASSY voit dans ce programme le résultat du travail fait en séminaire. C'est une continuité et un approfondissement des axes portés par Ciclic depuis quelques années. Elle souhaite porter l'attention sur ce qui est nouveau ou en tout cas ce qui va être formalisé à travers une démarche spécifique dans les enjeux sociétaux et environnementaux auxquels chaque acteur doit faire face aujourd'hui. Elle salue véritablement l'engagement de l'Agence sur ces enjeux et dans cette démarche participative avec son Conseil d'Administration et les bénéficiaires des actions et des projets de Ciclic.

Monsieur Benoît LECERF souhaite également remercier Ciclic pour l'ensemble du travail qui aboutit à ce Programme qui va être un outil important de la gouvernance et des grandes orientations de l'Agence. Il ajoute que ce programme est complémentaire à la convention pluriannuelle d'objectifs, tout en allant plus loin dans la richesse des objectifs et des nombreuses actions qu'elle propose de mener.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le programme annuel stratégique à 4 ans pour la période de 2022-2025.

Votants : 17

Pour : 17

Madame Annaïck LE RU précise qu'un prochain séminaire des administrateurs se tiendra, sous réserve de confirmation, le 11 juillet. Le prochain conseil d'Administration aura lieu le 26 septembre.

La séance est levée à 12h40.

La Présidente de la séance,

Le secrétaire de séance,

Cécile CAILLOU-ROBERT

Bruno GENINI